



L'engagement des entreprises coopératives

ONZE COOPÉRATIVES S'ENGAGENT

et mettent le cap sur le développement durable

Les coopératives viticoles sont résolument engagées dans le développement durable. Par leur activité agricole exploitant les ressources des terroirs, l'impact des pratiques viticoles et des opérations de transformation, de conditionnement et de commercialisation, la dimension environnementale est devenue un enjeu majeur. C'est dans cette mouvance que le développement de l'Agriculture Raisonnée et de l'Agriculture Biologique sont particulièrement d'actualité.

Sous l'égide de l'ICV (Institut coopératif du vin), un groupe de onze entreprises coopératives viticoles du Languedoc-Roussillon, de Paca et de Rhône Alpes (1) a décidé, dès 2007, de prendre des mesures concrètes et personnalisées dans le cadre d'une réflexion mutualisée sur une démarche globale de développement durable. Les partenaires de cette démarche cherchent à améliorer la valeur ajoutée tout en diminuant les quantités d'intrants utilisés et en investissant dans la qualité de vie et la préservation du milieu.

L'ICV, acteur majeur

Pour les entreprises souhaitant engager une réflexion sur le développement durable et mettre en place des actions concrètes, l'Institut Coopératif du Vin, par son expérience, peut les aider à prendre ce virage. En témoigne le premier groupe de caves coopératives engagées dans cette démarche depuis 2007. Leur motivation a permis la création d'un label « Vignerons en développement durable® » pouvant être utilisé dans la communication des caves vers leurs clients pour valoriser leur action.

L'une des composantes de la réflexion porte sur l'empreinte écologique, et notamment sur les émissions de CO₂. Sur ce sujet, l'ICV réalise des Bilans Carbone™ homologués par l'Ademe à partir desquels, une évolution des pratiques peut être envisagée en fonction de leur impact écologique. Pour son propre fonctionnement, l'ICV a également mis en œuvre les principes du développement durable. Sa gestion anticipe les évolutions pour préserver sa pertinence vers ses adhérents, son organisation cherche à valoriser le potentiel des femmes et des hommes impliqués dans son fonctionnement, qui vise à limiter l'impact environnemental de ses activités, notamment au niveau des laboratoires d'analyses.

Cette mobilisation originale intègre à la fois la notion de développement durable avec ses problématiques économiques, sociales et environnementales à l'échelle de la coopérative viticole mais aussi de l'exploitation. 600 exploitations viticoles sont d'ailleurs impliquées. Au sein des 11 coopératives partenaires, 640 salariés et 600 exploitations (sur un total de 2 800) sont impliqués dans cette démarche qui permet de globaliser et de prolonger les initiatives déjà engagées par chacun (agriculture biologique, raisonnée, certifications d'entreprise) et d'établir des pistes de progrès.

Différents référentiels existants sont utilisés. Au niveau des exploitations, un référentiel de durabilité a été élaboré à partir de la méthode IDEA (indicateurs de durabilité des exploitations agricoles). À l'échelle des coopératives, le guide français SD210001 (Afnor) sert de support méthodologique et permet d'appréhender la future norme internationale Iso 26000 (responsabilité sociétale de l'entreprise). Enfin, tant au niveau de la coopérative que des exploitations, le bilan carbone est établi à partir de la méthode de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Une démarche d'amélioration planifiée sur 3 ans a débuté en mars 2007. Un plan de formation (des viticulteurs et des salariés des coopératives) est établi sur les trois enjeux du développement durable : économique, social et environnemental. Puis, une évaluation du développement

durable est établie et des plans d'action sont programmés. Toutes les étapes s'effectuent en groupe et permettent des conseils croisés et une émulation pour toujours progresser.

Cette démarche est encadrée par l'ICV et bénéficie de l'expertise de spécialistes (Coop de France Rhône-Alpes Auvergne, Institut français de la vigne et du vin, Solagro, Ademe, Centre de recherche en gestion des organisations, Conservatoire des espaces naturels...) sur des thématiques particulières. Les collectivités territoriales (Conseils généraux et régionaux) ainsi que les fonds de formation (Vivea notamment) soutiennent financièrement cette opération de management environnemental.

(1) Les 13 coopératives partenaires de l'opération Développement durable : Cave de Tain (Tain l'Hermitage - 26), Cave de Die (Die - 26), Vignerons de Caractère (Vacqueyras - 84), Les Vignerons du Mont Ventoux (Bédoin - 84), Le Moulin de La Roque (La Cadrière d'Azur - 83), Vignobles Victor Cantis (Saint Victor la Coste - 30), Les Vignerons de Chusclan et Laudun (30), Mont Tauch (Tuchan - 11), Vignobles Dom Brial (Baux - 66), Sieur d'Arques (Limoux - 11), EVOC (Carcassonne - 11)

AGRI CONFIANCE

La signature des coopératives



Notre engagement, votre garantie.

Créée en février 2002, l'association Agri Confiance regroupe les entreprises coopératives agricoles engagées dans des démarches de management de la qualité et de l'environnement.

Celles-ci développent et communiquent sur la signature collective Agri Confiance au travers de leurs produits mis en marché pour répondre aux attentes du consommateur citoyen en matière de sécurité des aliments, de traçabilité des productions dans le respect de l'environnement.

Identifiée par un logo type spécifique, la signature Agri Confiance® a pour ambition de devenir la signature des coopératives.

Les engagements de la signature sont garantis au niveau de l'amont de la production par les normes NF V01-005 (management de la qualité de la production) et NF V01-007 (management de la qualité et de l'environnement).

L'extension de la problématique au management de l'environnement prend en compte la préservation des ressources naturelles et la gestion des intrants. Cette norme mixte (NF V01-007) de management est en cours de reconnaissance par l'Union Européenne et peut répondre au critère de Haute Valeur Environnementale de l'agriculture française.

120 certificats de management de la qualité et de l'environnement

À ce jour 120 certificats norme NF V01-005 - Agri Confiance® ont été délivrés (dont 15 selon le référentiel Qualité - Environnement). Ils concernent plus de 30 000 producteurs de nombreuses filières, dont la filière « Vin » et 18 coopératives viticoles.

Cave Anne de Joyeuse (11),
Cave de Blasimon (33),
Cave de Bourg Tauriac (33),
Cave de Chautagne (73),
Cave du Marmandais (47),
Cave de Rabastens (81),
Cave de St Just (07),
Cave de Sauveterre de Guyenne (33),
Cave des Hauts de Gironde (33),
Cave de Labastide de Lévis (81),
Cave Valdeze (82),
Cercle de Provence (83),
Les Vignerons Landais (40),
Unimedoc (33) (certification Qualité et Environnement),
Union Vinicole Bergerac Le Fleix (24),
Union Producteurs St Emilion (33),
Vignerons de Buzet (47),
Viti Oleron (17)